



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-313

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

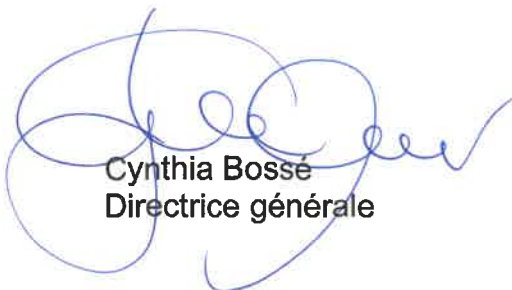
Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 mars 2019, le «Règlement 2019-313 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202».

Ce règlement modifie ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 202, où seraient autorisés les mêmes usages qu'en zone numéro 202 à l'exception des commerces et services reliés aux véhicules, des établissements reliés aux activités de construction et des commerces para-agricoles.

Le 18 mars 2019, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 22^e jour du mois de mars de l'an 2019.



Cynthia Bossé
Directrice générale